**Ordre Des Musiciens**

**« La voix des professionnels de la musique »**

**Association Loi 1901/J. O du 15 Juin 1945**

Madame la Directrice,

Monsieur le Directeur,

Cher(e)s collègues

La période actuelle et son lot de bouleversements technologiques représente des défis d’une ampleur inédite pour l’exercice de nos professions.

**L’Ordre Des Musiciens**, créé depuis plus de 80 ans est plus que jamais attentif aux évolutions et aux impacts que ceux-ci peuvent avoir sur la musique et la danse, et plus particulièrement sur l’aspect pédagogique de sa diffusion.

Son comité National travaille, réfléchit et tente par ses actions de préserver l’éthique liée à son fonctionnement, à savoir : la relation en présentiel primordiale entre le professeur et son élève, l’enseignement collectif, le travail de groupe et enfin les restitutions et manifestations publiques.

Ces considérations propres à nos professions peuvent-être demain menacées, notamment par l’utilisation d’une Intelligence Artificielle débridée et non encadrée, et de surcroit par des instances dirigeantes tentées de réaliser par ce biais toujours plus d’économies budgétaires. A ce titre, nous avons tous en tête l’exemple de la période covid, l’obligation instantanée de dispenser les cours en distanciel ; avec comme corollaire l’improvisation inhérente à l’expérimentation involontaire de l’outil numérique dans nos fonctions d’enseignement. Gestion contre nature et incompatible…

C’est là, l’un des nombreux aspects sur lesquels notre institution se mobilise ; mais pas que. Bien d’autres sujets, comme la création musicale, le spectacle vivant et bien d’autres domaines sont au cœur de nos préoccupations.

Mais ces actions menées par **l’Ordre Des Musiciens** ne peuvent être véritablement efficaces que si nous sommes nombreux et solidaires. C’est la raison pour laquelle je vous sollicite aujourd’hui en cette période de rentrée scolaire, en vous priant de bien vouloir diffuser largement ce message à vos enseignants et personnels pédagogiques. Je suis convaincu qu’un grand nombre d’entre eux, sensibilisés par les bouleversements que représentent ces mutations adhèreront à notre institution et en deviendront certainement des acteurs dynamiques et attentifs.

Pour information, une adhésion représente un coût annuel de 50 euros, soit à peine plus de 4,16 € par mois. Elle est en partie défiscalisée.

Par ailleurs, tout à chacun peut consulter à tout moment notre site en ligne et communiquer sur le réseau Facebook.

Vous remerciant de l’accueil que vous voudrez bien donner à ce message et à sa diffusion, je vous prie de croire Madame la Directrice, Monsieur le Directeur en l’assurance de mes salutations cordiales et musicales dévouées.

Le Président

Jean-Bernard Hupmann